

Informations officielles de la Commission Technique ***No 7 - Saison 2017 / 2018***

1. Appel aux candidatures / organisation de compétitions :

Conformément à l'art. 1.1.2 des dispositions générales du règlement des tournois, la C.T. prie les clubs de poser leur candidature, en vue de l'organisation des compétitions suivantes:

Date	Compétition	Organisateur
31.03.-8.04.18	Championnat ABC	Dudelange (à conf.)
28.04.18	Coupes 1/8-finales	-
29.04.18	Coupes 1/4-finales	-
05.05.18	RC U20 par équipes	Differdange
06.05.18	RC U20 individuel	Differdange
12.05.18	Coupes 1/2-finales	-
13.05.18	Finales Coupes	-
09.06.18	Blitz équipes	-
10.06.18	Blitz individuel	-
08.07.18	RC ind. (intégré dans challenge de Diekirch)	Diekirch
à définir	Championnat RC par équipes	-
à définir	Championnat Dames	-

2. Championnat interclubs – Division IV

En division IV, l'équipe de Junglinster II est éliminée après la 6^e ronde pour excès de forfaits anonymes. Les adversaires respectifs de Junglinster II seront exempts et n'ont pas besoin d'aligner une équipe (cf. Art. 2.9.3 du Règlement des Tournois). (Aucune saisie des résultats sur le site internet n'est à effectuer !)

3. Championnat interclubs – notations de parties en DN

La C.T. tiens à rappeler les clubs représentés en division nationale que les notations de parties doivent être envoyées ensemble avec le rapport de match à la Commission technique. Chaque (!) joueur doit remettre son original (!) des notations.

Dans les derniers mois il a été constaté que des formulaires n'ont pas été envoyés à la Commission technique ou seulement les copies de notations ont été envoyées. De ce fait la C.T.

attire l'attention des capitaines pour bien veiller que chaque joueur en division nationale remet son original des notations de parties.

Il est rappelé que le règlement disciplinaire prévoit dans les articles 14, 15 et 16 des sanctions jusqu'à 112,50 € en ce qui concerne l'envoi des notations de parties. Suites aux problèmes rencontrés lors des derniers mois, la Commission technique est obligée d'appliquer le règlement disciplinaire d'une manière plus stricte.

Chaque partie en division nationale est saisie par des bénévoles (!) et publiée sur notre site internet. De ce fait et dans le respect du travail des bénévoles, il est important de recevoir les originaux dans un état lisible.

4. Nouvelles licences valables au 12.1.2018 :

Num.	Nom	Prénom	ELO	Cat.	M/W	Cat. age
BON0735	Sterlin	Daniel	1250	LUX	M	U12
BON0805	Sawadogo	Eva Yewaya	1224	ETR	F	U12
BON0815	Kaklamani	Eva	1220	ETR	F	U10
BON0825	Ortiz Bogdanov	Santiago	1212	LUX	M	U8
BON0845	Ninios	Foivos	1208	ETR	M	U12
BON0891	Neto Pinto	Alexander	1200	ETR	M	U14
BON0892	Nowak	Jakub	1200	ETR	M	U12
BON0893	Kamp	Loic	1200	ETR	M	U12
BON0894	Neto Pinto	Sarah	1200	ETR	F	U10
BON0895	Ortiz Bogdanov	Pablo	1200	LUX	M	U10
BON0896	Garg	Eashan	1200	ETR	M	U10
BON0897	Meurs	Mathieu	1200	ETR	M	U10
BON0898	Kreimer	Daniel	1200	ETR	M	U10
BON0899	Vernados	Vasileios	1200	ETR	M	U8
BON0995	Stammet Barros	Theo	1200	LUX	M	U10
BON100	Vogelius	Nicolas	1200	ETR	M	U12
BON101	Kreimer	Michael	1200	ETR	M	U12
BON102	Hudson	Lukas	1200	ETR	M	U12
BON103	Maillot	Elouan	1200	ETR	M	U12
BON104	Papadopoulos	Alexandros	1200	ETR	M	U10
BON105	Nichczynski	Patrik	1200	ETR	M	U10
BON106	Albert	Adrien	1200	LUX	M	U10
BON107	Sousa	Kanye	1200	ETR	M	U8
BON108	Sortikos	Phivos	1200	ETR	M	U8
BON109	Karnik	Tanay	1200	ETR	M	U8
BON110	Garg	Anay	1200	ETR	M	U8
DIF697	André Power	Ben Philip	1200	LUX	M	U14
LAT223	Miller	Konstatin	1320	ETR	M	U12

5. Nouvelles licences valables au 1.2.2018 (à partir de la 7e ronde !) :

Num.	Nom	Prénom	ELO	Cat.	M/W	Cat. age
BET0005	Loiret	Stanislas	2235	PRO	M	SEN
BET0285	Rolland	Camille	1145	PRO	F	SEN
DIF0215	Bakalarz	Grazyna	1987	LUX	F	SEN
LUX0215	Dalmia	Atuz	1550	ETR	M	SEN
SCH0215	Geschwindt	Gilbert	1707	LUX	M	SEN

6. Nouvelles licences - erratum

Les numéros d'ordre des joueurs suivants sont à corriger :

Num.	Nom	Prénom	ELO	Cat.	M/W	Cat. age
NOR0105	Adrian	Leopold	1885	PRO	M	U14
SCH0075	Colson	Arnaud	2112	PRO	M	SEN

7. Envois à la CT

La C.T. informe que les envois à l'adresse de la C.T. sont à faire comme suit:

Les rapports de match et les notations de parties (division nationale) sont à envoyer à :

M. Alain Schartz, 57, rue Nic Martha, L-2133 Luxembourg

Les résultats des matches sont à communiquer via le site internet de la FLDE.

Les nouvelles licences sont à envoyer à

FLDE, B.P. 738, L-2017 Luxembourg

Toute autre correspondance pour la CT sont à envoyer à

M. Olivier Jeitz, 1, rue du Knapp, L-4465 Soleuvre

Salutations sportives,

le directeur technique de la F.L.D.E.

Olivier Jeitz.